

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 25.11.97.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la
demande : 28.05.99 Bulletin 99/21.

56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71) Demandeur(s) : BERTRAND FAURE EQUIPEMENTS
SA Société anonyme — FR.

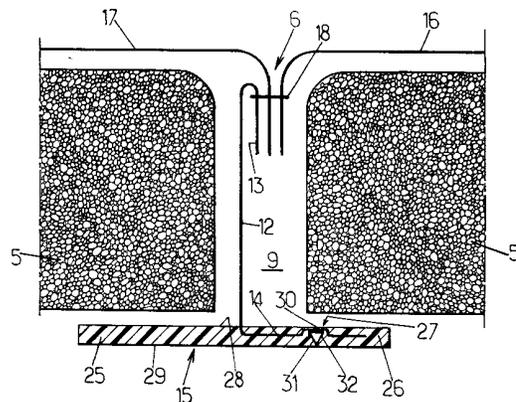
72) Inventeur(s) : BRAULT STEPHANE.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET PLASSERAUD.

54) COIFFE D'HABILLAGE DE VEHICULE AUTOMOBILE A ELEMENT D'ANCRAGE ARTICULE, ELEMENT
D'ANCRAGE POUR UNE TELLE COIFFE, ET PROCEDE DE FABRICATION.

57) Il s'agit d'une coiffe (6) destinée à recouvrir une assise
de siège comprenant une matelassure (5) dans laquelle est
ménagée au moins une fente débouchante (9). La coiffe
comporte une bande de fixation (12) souple qui relie l'inté-
rieur de la coiffe à un élément d'ancrage (15) et qui est des-
tinée à traverser la fente de sorte que l'élément d'ancrage
prend appui sur l'arrière de la matelassure. L'élément d'an-
crage comprend des première (25) et deuxième (26) ailes
mutuellement articulées au niveau d'une ligne d'articulation
(27) parallèle à la bande de fixation, la première aile de l'élé-
ment d'ancrage étant solidarisée avec la bande de fixation
et la ligne d'articulation autorisant le pivotement de la
deuxième aile uniquement en direction de la bande de fixa-
tion.



**COIFFE D'HABILLAGE DE VEHICULE AUTOMOBILE
A ELEMENT D'ANCRAGE ARTICULE, ELEMENT D'ANCRAGE POUR UNE
TELLE COIFFE, ET PROCEDE DE FABRICATION**

5 La présente invention est relative à une coiffe d'habillage destinée à recouvrir une partie constitutive de siège de véhicule automobile tel qu'un dossier ou une assise de siège.

10 Dans certains sièges de l'art antérieur tel que dans le FR-A-2 636 057, une telle partie constitutive de siège comprend une matelassure dans laquelle est ménagée au moins une fente débouchante, la coiffe comportant, en correspondance avec la fente de la matelassure, une bande de fixation dont un premier bord est cousu à l'intérieur de la
15 coiffe et dont un deuxième bord est solidaire d'un élément d'ancrage, la bande de fixation étant une feuille de matériau souple destinée à traverser la fente de sorte que l'élément d'ancrage prend appui sur l'arrière de la matelassure.

20 L'association de la bande de fixation avec l'élément d'ancrage permet de former des lignes de rappel de la coiffe vers la matelassure du siège pour améliorer le confort d'un passager d'un tel siège ainsi que l'esthétique de ce siège.

25 Toutefois, la configuration de l'élément d'ancrage rend difficile la solidarisation de la bande de fixation avec la coiffe d'habillage. Cette solidarisation est en particulier réalisée par couture, à l'aide d'une machine à coudre dont un patin doit pouvoir glisser sur la bande.

30 Or, l'élément d'ancrage s'interpose dans certains cas, entre la bande de fixation et le patin, ce qui gêne alors le glissement de ce patin sur la coiffe.

L'invention a pour but de pallier cet inconvénient par des moyens simples, efficaces et peu coûteux.

A cet effet, selon l'invention, une coiffe du type précité, est essentiellement caractérisée en ce que
5 l'élément d'ancrage comprend des première et deuxième ailes mutuellement articulées au niveau d'une ligne d'articulation parallèle à la bande de fixation, la première aile de l'élément d'ancrage étant solidarisée avec la bande de fixation et la ligne d'articulation autorisant le pivotement
10 de la deuxième aile uniquement en direction de la bande de fixation.

La largeur de l'élément d'ancrage peut ainsi être réduite lors de la couture, permettant le libre glissement du patin de la machine à coudre.

15 La coiffe suivant l'invention peut éventuellement comporter en outre une ou plusieurs des caractéristiques suivantes:

- les deux ailes de l'élément d'ancrage sont mutuellement articulées entre une position repliée dans laquelle elles sont superposées et une position déployée
20 dans laquelle elles sont dans le prolongement l'une de l'autre ;

- l'élément d'ancrage comporte un face d'appui destinée à venir en butée sur l'arrière de la matelassure et une face libre opposée à la face d'appui, la ligne
25 d'articulation étant formée par un voile souple qui relie entre elles les première et deuxième ailes de l'élément d'ancrage, sensiblement dans le plan de la face d'appui;

- le voile relie les deux ailes de l'élément
30 d'ancrage le long de deux bords d'articulation appartenant respectivement aux deux ailes, ces bords étant de forme

convergente depuis la face d'appui, en direction de la face libre de sorte que, dans la position déployée, les deux bords d'articulation sont en butée l'un contre l'autre au voisinage de la face libre ;

5 - l'élément d'ancrage est un profilé, formé d'une seule pièce en matière plastique ;

 - l'élément d'ancrage est surmoulé sur le deuxième bord de la bande de fixation et ce deuxième bord se prolonge parallèlement à la face d'appui de l'élément d'ancrage, sur
10 une partie de la largeur de la première aile, sur la largeur du voile et sur au moins une partie de la deuxième aile ; et

 - la première aile de l'élément d'ancrage présente une largeur supérieure à la deuxième aile.

L'invention a également pour objet un procédé de
15 fabrication d'une coiffe ayant l'une des caractéristiques définies ci-dessus, le procédé comprenant les étapes consistant à :

 - découper des pièces de tissus ;

 - solidariser la bande de fixation avec l'élément
20 d'ancrage ;

 - placer en position repliée les deux ailes de l'élément d'ancrage et rabattre la bande de fixation sur la partie de la deuxième aile; et

 - superposer le premier bord de la bande de fixation
25 avec deux bords appartenant respectivement à deux des pièces de tissus découpées pour les coudre ensemble le long d'une ligne de couture formant ligne de rappel de la coiffe.

L'invention a, en outre, pour objet un élément d'ancrage pour une coiffe telle que définie ci-dessus.

Un exemple de réalisation de l'invention va maintenant être décrit en regard des dessins annexés, sur lesquels :

5 - la figure 1 est une vue d'ensemble d'un siège recouvert d'une coiffe selon la présente invention;

- la figure 2 est une vue en coupe selon la ligne II-II de la figure 1, la structure d'armature du dossier ayant été retirée;

10 - la figure 3 est une vue agrandie en coupe transversale d'une bande de fixation solidarisée avec la coiffe et d'un élément d'ancrage en appui sur la matelassure; et

15 - la figure 4 est une vue de côté de la bande de fixation en cours de couture sur la coiffe, l'élément d'ancrage étant replié.

Le siège 1 pour véhicule automobile représenté à la figure 1 comprend, de manière connue en soi, une assise 2, un dossier 3 supporté par l'assise 2 et un appui-tête 4 surmontant le dossier 3. L'assise 2 et le dossier 3
20 comprennent respectivement une structure d'armature (non représentée) qui possède une nappe de suspension sur laquelle est disposée une matelassure 5 recouverte d'une coiffe d'habillage 6 comme cela est montré aux figures 2 et 3 pour le dossier 3. La description ci-après faite en
25 référence au dossier 3 est également valable pour l'assise 2.

Le dossier 3 comporte en outre, sur sa face destinée à être en contact avec un passager, des lignes de rappel 7 de la coiffe d'habillage 6 vers la matelassure 5. Ces lignes de rappel sont, dans l'exemple décrit, transversales et
30 s'étendent entre des bourrelets 8 de maintien latéral du

passager du siège, mais lesdites lignes de rappel peuvent être en variante, longitudinales.

En regard de chaque ligne de rappel 7, la matelassure 5 comporte une fente transversale 9 (figures 2 et 3) qui débouche à la fois sur la face avant 10 de la matelassure tournée vers l'utilisateur du siège et la face arrière 11 de cette matelassure destinée à être au contact de la nappe de suspension.

En correspondance avec chaque fente 9, une bande de fixation 12 est solidarisée avec l'intérieur de la coiffe 6.

La bande de fixation 12 est réalisée en un matériau souple (tissu, voile non tissé, matière plastique, etc), par exemple une toile polyamide qui possède un premier bord 13 cousu à l'intérieur de la coiffe 6 et un deuxième bord 14 solidaire d'un élément rigide d'ancrage 15 sensiblement rigide au moins dans le sens de sa largeur.

La coiffe 6 est réalisée en plusieurs parties qui sont mutuellement solidarisées le long des lignes de rappel 7. On a par exemple représenté aux figures 2 à 4, deux parties de coiffe 16 et 17 qui sont solidarisées ensemble et avec le premier bord 13 de la bande de fixation 12 le long d'une ligne de couture 18. Cette ligne 18 est réalisée à l'aide d'une machine à coudre dont seul le patin 19, l'aiguille 20 et le fil 21 ont été représentés à la figure 4.

L'élément d'ancrage 15 est un profilé réalisé par extrusion. Il est rendu solidaire de la bande de fixation 12 de sorte que le plan de l'élément rigide d'ancrage 15 est sensiblement perpendiculaire au plan de la bande de fixation 12. L'élément d'ancrage 15 est constitué d'une première aile 25 et d'une deuxième aile 26 qui sont mutuellement

articulées au niveau d'une ligne d'articulation 27 parallèle à la bande de fixation 12. Il comporte une face d'appui 28 destinée à venir en butée contre la matelassure 5 et une face libre opposée 29 destinée à être supportée par la nappe de suspension La largeur de la première aile 25 est nettement supérieure à la largeur de la deuxième aile 26, de l'ordre de trois fois.

Les deux ailes 25 et 26 sont mutuellement articulées entre une position repliée (représentée à la figure 4) dans laquelle elles sont superposées et une position déployée dans laquelle elles sont dans le prolongement l'une de l'autre (représentée à la figure 3), ce mouvement de pliage n'étant possible qu'en direction de la bande de fixation 12.

Les deux ailes 25 et 26 sont venues de matière par exemple en matière plastique et le deuxième bord 14 de la bande de fixation 12 est surmoulé dans l'élément d'ancrage 15, au niveau de la ligne médiane de cet élément 15, et se prolonge jusque dans la deuxième aile 26, au travers de la ligne d'articulation 27.

La ligne d'articulation 27 est constituée par un voile souple 30 qui s'étend sensiblement dans le plan de la face d'appui 28 et parallèlement à la bande de fixation 12. Ce voile relie les deux ailes 25 et 26 de l'élément d'ancrage 15 le long de deux de leurs bords respectifs 31 et 32. La largeur du voile est faible par rapport à celle de l'élément 15.

Afin de permettre le pivotement de la deuxième aile 26 sur la première aile 25 uniquement en direction de la bande de fixation 12, les deux bords 31 et 32 de ces deux ailes 25 et 26 sont de forme convergente depuis la face d'appui 28, en direction de la face libre 29. Les deux bords

31 et 32 ont donc une forme biseautée. En position déployée des deux ailes 25 et 26, les deux bords d'articulation 31 et 32 sont en appui l'un contre l'autre au voisinage de la face libre 29 de l'élément d'ancrage 15. En section transversale, le voile 30 et les deux bords d'articulation 31 et 32 forment une triangle isocèle dont la base est constituée par le voile et les côtés par les deux bords.

Le deuxième bord 14 de la bande de fixation 12 s'étend sur une partie de la largeur de la première aile 25, au travers du voile 30 et sur une majeure partie de la largeur de la deuxième aile 26 afin de renforcer la ligne d'articulation 27.

Pour solidariser la bande de fixation 12 et l'élément d'ancrage 15 sur la coiffe 6, il suffit de placer les deux ailes 25 et 26 de l'élément d'ancrage 15 en position repliée (figure 4) de sorte que le premier bord 13 de la bande de fixation 12 peut être superposé aux parties 16 et 17 de la coiffe 6. Le patin 19 de la machine à coudre peut alors glisser sur les pièces à coudre sans être gêné par l'élément d'ancrage 15.

Une couture 18 est ainsi facilement réalisée. De plus, la qualité obtenue est nettement améliorée.

Afin d'obtenir la ligne de rappel 7, il suffit ensuite d'insérer la bande de fixation 12 et l'élément d'ancrage 15 au travers de la fente 9 de la matelassure 5, puis de mettre en butée la face d'appui 28 de l'élément d'ancrage 15 contre la matelassure 5. Les deux ailes 25 et 26 de cet élément d'ancrage sont alors en position déployée avec les bords 31 et 32 en appui mutuel, ce qui interdit toute rotation des deux ailes 25 et 26 en direction opposée

à la bande de fixation 12, et assure un bon maintien de la coiffe sur la matelassure.

REVENDEICATIONS

1. Coiffe destinée à recouvrir une partie constitutive (2, 3) de siège (1) de véhicule automobile, cette partie constitutive (2, 3) comprenant une matelassure (5) dans laquelle est ménagée au moins une fente débouchante (9), la coiffe (6) comportant, en correspondance avec la fente (9) de la matelassure (5), une bande de fixation (12) dont un premier bord (13) est cousu à l'intérieur de la coiffe (6) et dont un deuxième bord (14) est solidaire d'un élément d'ancrage (15), la bande de fixation (12) étant une feuille de matériau souple destinée à traverser la fente (9) de sorte que l'élément d'ancrage (15) prend appui sur l'arrière de la matelassure (5), caractérisée en ce que l'élément d'ancrage (15) comprend des première (25) et deuxième (26) ailes mutuellement articulées au niveau d'une ligne d'articulation (27) parallèle à la bande de fixation (12), la première aile (25) de l'élément d'ancrage (15) étant solidarisée avec la bande de fixation (12) et la ligne d'articulation (27) autorisant le pivotement de la deuxième aile (26) uniquement en direction de la bande de fixation (12).

2. Coiffe selon la revendication 1, dans laquelle les deux ailes (25, 26) de l'élément d'ancrage (15) sont mutuellement articulées entre une position repliée dans laquelle elles sont superposées et une position déployée dans laquelle elles sont dans le prolongement l'une de l'autre.

3. Coiffe selon la revendication 1 ou 2, dans laquelle l'élément d'ancrage (15) comporte un face d'appui (28) destinée à venir en butée sur l'arrière de la

matelassure (5) et une face libre (29) opposée à la face d'appui (28), la ligne d'articulation (27) étant formée par un voile souple (30) qui relie entre elles les première (25) et deuxième (26) ailes de l'élément d'ancrage (15),
5 sensiblement dans le plan de la face d'appui (28).

4. Coiffe selon la revendication 3, dans laquelle le voile (30) relie les deux ailes (25, 26) de l'élément d'ancrage (15) le long de deux bords d'articulation (31, 32) appartenant respectivement aux deux ailes (25, 26), ces
10 bords (31, 32) étant de forme convergente depuis la face d'appui (28), en direction de la face libre (29) de sorte que, dans la position déployée, les deux bords d'articulation (31, 32) sont en butée l'un contre l'autre au voisinage de la face libre (29).

5. Coiffe selon la revendication 3 ou la revendication 4, dans laquelle l'élément d'ancrage (15) est un profilé, formé d'une seule pièce en matière plastique.

6. Coiffe selon la revendication 5, dans laquelle l'élément d'ancrage (15) est surmoulé sur le deuxième bord
20 (14) de la bande de fixation (12) et ce deuxième bord (14) se prolonge parallèlement à la face d'appui (28) de l'élément d'ancrage (15), sur une partie de la largeur de la première aile (25), sur la largeur du voile (30) et sur au moins une partie de la deuxième aile (26).

7. Coiffe selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la première aile (25) de
25 l'élément d'ancrage (15) présente une largeur supérieure à la deuxième aile (26).

8. Procédé de fabrication d'une coiffe selon l'une
30 quelconque des revendications précédentes, comprenant les étapes consistant à :

- découper des pièces (16, 17) de tissus ;
 - solidariser la bande de fixation (12) avec l'élément d'ancrage (15) ;
 - placer en position repliée les deux ailes (25, 26) de l'élément d'ancrage (15) et rabattre la bande de fixation (12) sur la partie de la deuxième aile (26); et
 - superposer le premier bord (13) de la bande de fixation (12) avec deux bords appartenant respectivement à deux des pièces de tissus découpées (16, 17) pour les coudre ensemble le long d'une ligne de couture (18) formant ligne de rappel de la coiffe.
9. Élément d'ancrage (15) pour une coiffe selon l'une quelconque des revendications 1 à 7.

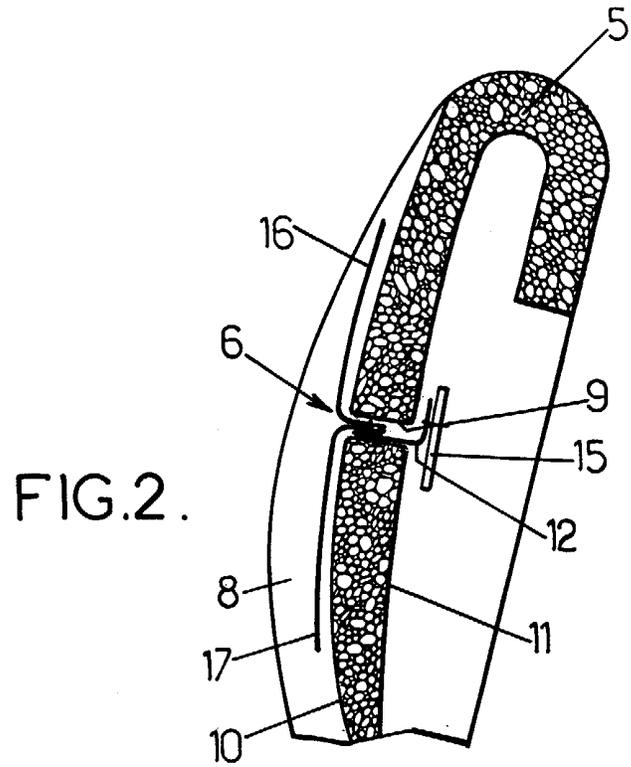
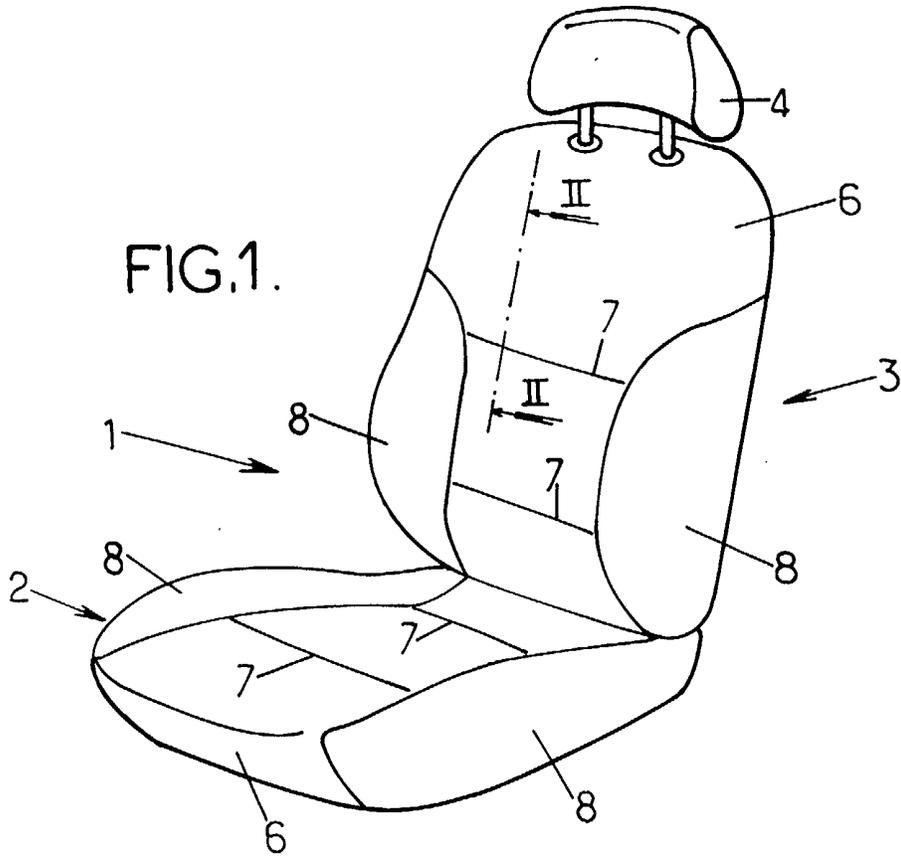


FIG.3.

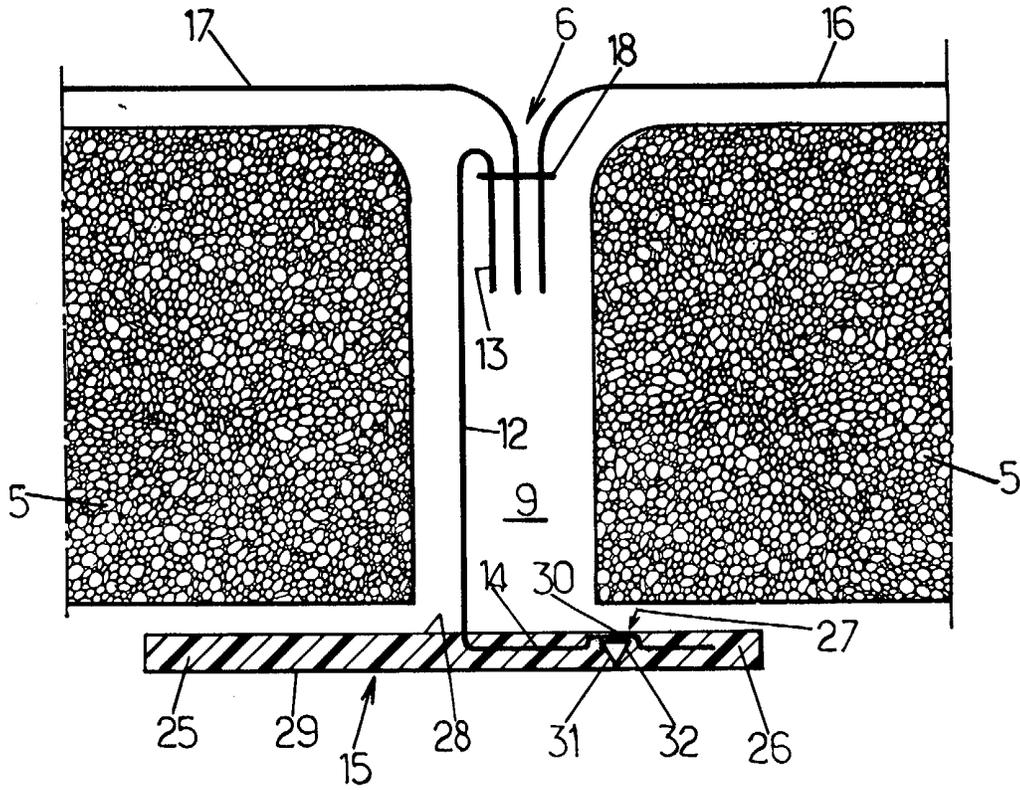
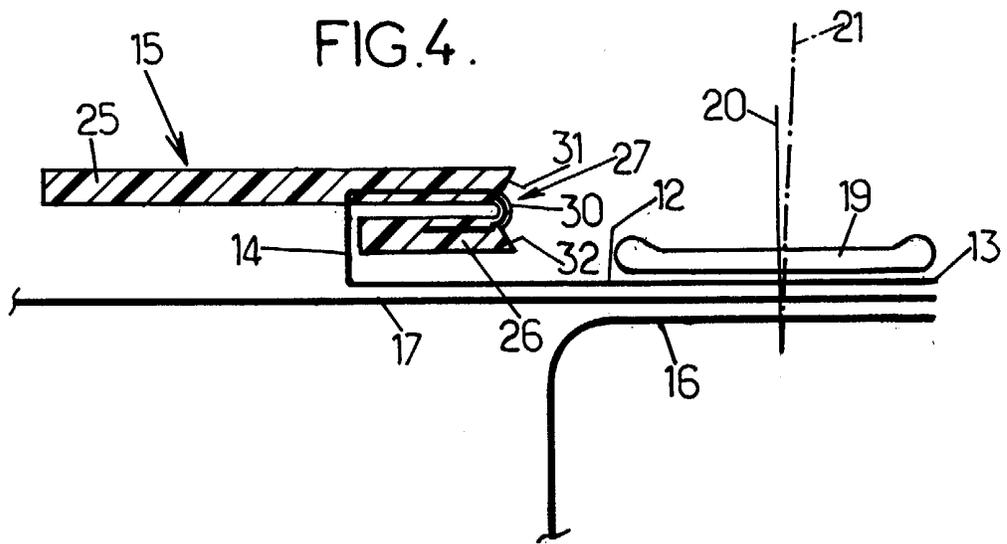


FIG.4.



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	EP 0 252 783 A (AUTOMOBILES PEUGEOT) 13 janvier 1988 ---	
A	DE 30 37 834 A (DAIMLER-BENZ) 29 avril 1982 ---	
A	FR 2 735 960 A (DELAHOUSSE) 3 janvier 1997 -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A47C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
12 août 1998		VandeVondele, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
<p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		
<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1